

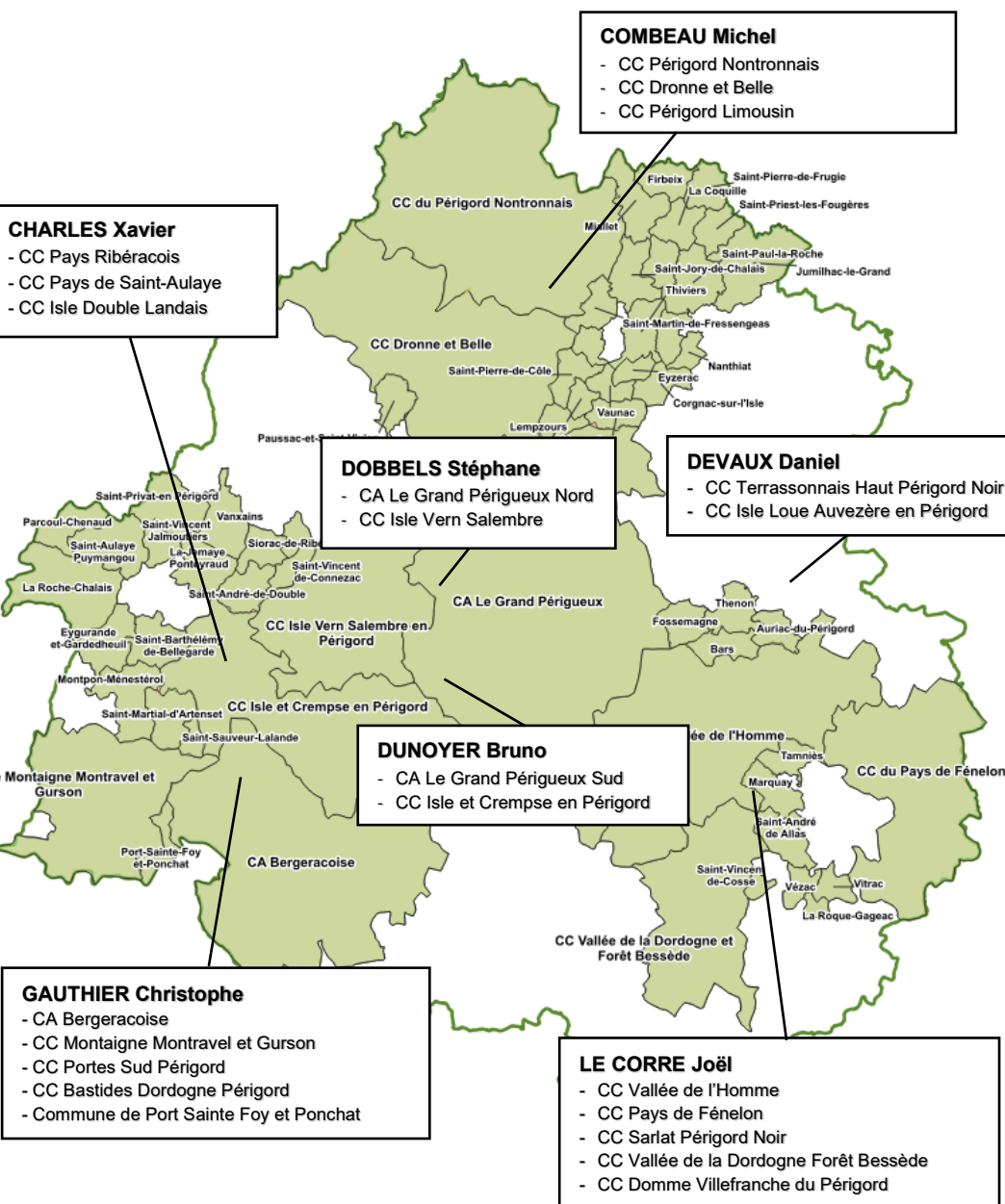
Gouvernance territoriale du SMO DFCI 24

Président du SMO DFCI 24 : Michel CAMPAGNAUD



SMO DFCI 24

Syndicat mixte ouvert de Défense des forêts contre les incendies de la Dordogne et de desserte forestière



La forêt et le risque incendie

3ème département le plus boisé de France métropolitaine, le département de la Dordogne est particulièrement exposé au risque feu de forêt selon le code forestier.

Un nombre de départ de feux important et en augmentation (environ 160 feux de végétation/an) pour une surface totale brûlée supérieure à 200 hectares/an.

Sur les 415 000 hectares de forêt en Dordogne, un peu plus de 290 000 sont couverts par le SMO DFCI 24, soit plus de 70% de la superficie boisée.

Près de 1200 km de pistes forestières ont été créés pour la DFCI, mais aussi pour l'exploitation des bois.





La desserte forestière

L'exploitation de la forêt et la transformation du bois sont des activités importantes pour le département, créatrices d'emplois locaux.

L'amélioration de la desserte des massifs forestiers constitue un investissement essentiel pour contribuer à la compétitivité de la filière forêt-bois.

Le coût d'une piste forestière (création et entretien) est relativement inférieur à celui d'une route goudronnée.

Fonctionnement du Syndicat mixte ouvert DFCI 24

Au 1^{er} janvier 2026, le SMO DFCI est composé du Conseil Départemental de la Dordogne, des 2 Communautés d'agglomération, de 8 Communautés de communes et de 50 communes qui adhèrent à titre individuel.

Le Syndicat mixte ouvert DFCI 24 est représenté par un Président et plusieurs vice-présidents associés à des secteurs.

Les membres cotisent annuellement au fonctionnement et participent partiellement aux investissements.

Le Conseil Syndical est composé de 26 membres titulaires ainsi que leurs suppléants.

Missions du Syndicat mixte ouvert DFCI 24

Créé le 10 août 2018, le Syndicat mixte ouvert de DFCI de la Dordogne a pour missions, en coordination avec le SDIS 24, la Préfecture, la DFCI Aquitaine et le ministère de l'Agriculture :

AMENAGEMENT

- La création, la mise aux normes et le renforcement des ouvrages dédiés à la DFCI et à la desserte forestière en portant la maîtrise d'ouvrage pour les collectivités membres
- La cartographie des zones à risque et la constitution de bases de données descriptives et géoréférencées des équipements de prévention

SURVEILLANCE

- La surveillance des massifs forestiers
- Le suivi du stress hydrique des végétaux en période estivale

INFORMATION

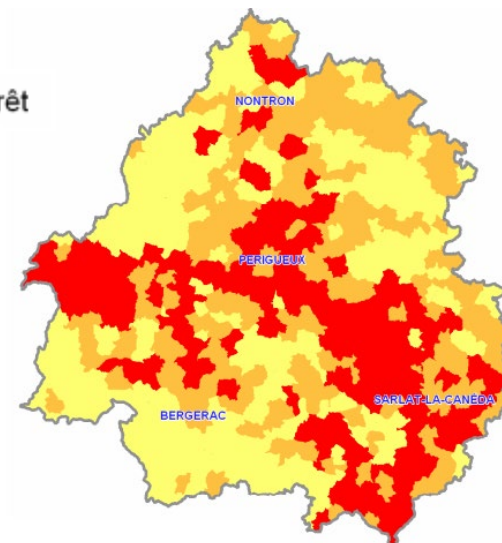
- La sensibilisation et l'information concernant le risque incendie, le débroussaillage, les usages du feu, le brûlage des déchets verts et l'attitude citoyenne en forêt

AUTRES ACTIVITES DE PREVENTION

- La recherche des causes et circonstances des incendies en espace naturel (RCCIEN) et brûlages dirigés

Risque feu de forêt

Crédits : SDIS 24



Contacts

Animateur travaux :

Geoffrey PAUTARD

Tel : 06 08 10 08 74

Animateur surveillance :

Jérôme LAJUNIE

Tel : 06 08 55 35 87

Mail : contact@smodfci24.fr

Adresse postale :

Boulevard des Saveurs
CréaVallée Nord – COULOUNIEUX-CHAMIER
24060 PERIGUEUX CEDEX

